

PRIÈRE.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-133, intitulé: «Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain le 14 juin 1973.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Président présente au Sénat—

Un rapport supplémentaire du Greffier du Sénat concernant la Déclaration des qualités requises sous le rapport des biens exigés des sénateurs, comme suit:

OTTAWA, le 12 juin 1973.

Madame,

Conformément à la motion adoptée par le Sénat le 21 février 1973, j'ai l'honneur de vous soumettre ci-jointe une liste supplémentaire des membres du Sénat qui ont renouvelé la Déclaration des qualités requises sous le rapport des biens.

J'ai l'honneur d'être,
Madame,
Votre obéissant serviteur,

Le Greffier du Sénat,

ROBERT FORTIER.

L'honorable Muriel McQueen Fergusson,
Président du Sénat.

L'honorable sénateur Kickham

Ordonné: Que le rapport soit déposé sur le bureau.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'une publication du ministère des Finances, intitulée: «Règlement de l'impôt sur le revenu proposé au sujet des bénéficiaires de fabrication et de transformation», en date du 28 décembre 1972.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à jeudi prochain le 14 juin 1973, à deux heures de l'après-midi.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Phillips propose, appuyé par l'honorable sénateur Flynn, C.P., que le Bill S-7, intitulé: «Loi concernant The National Dental Examining Board of Canada», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grosart attirant l'attention du Sénat sur les réunions du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères tenues à la Communauté européenne à Bruxelles, en Belgique, du 19 au 23 mars 1973,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Molgat appuyé par l'honorable sénateur Langlois.

Que l'application de l'article 75(4) du Règlement soit suspendue mercredi prochain, le 13 juin 1973 en ce qui concerne le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles et le Comité sénatorial permanent des finances nationales et que ces comités aient le pouvoir de tenir leurs réunions durant la séance du Sénat de ce jour.

Après débat,

Avec la permission du Sénat,

Sur motion de l'honorable sénateur Langlois pour l'honorable sénateur Molgat l'ordre est rayé et la motion retirée.